



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 16 décembre 2019
à 8 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions et commentaires des membres du conseil
- 10.04** Période de questions du public

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Les Contrôles PROVAN Associés Inc. pour un montant de 25 511,80 \$, taxes incluses, pour la fourniture de quatre (4) clapets antiretour supplémentaires pour diverses rues de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

30 – Administration et finances

- 30.01** Autoriser l'acquisition d'une pompe diesel 4 pouces au montant de 81 517,28 \$ toutes taxes incluses auprès de Location d'équipement Battlefield.
- 30.02** Autoriser une dépense de 141 326,01 \$ toutes taxes incluses pour la mise à niveau de la station pompage Richard à L'Île-Bizard .

40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion et dépôt - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) - numéro CA28 0063

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions du public
- 70.02** Levée de la séance



Dossier # : 1197146005

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Les Contrôles PROVAN Associés Inc. pour un montant de 25 511,80 \$, taxes incluses, pour la fourniture de quatre (4) clapets antiretour supplémentaires pour diverses rues de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est recommandé :

- D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Les Contrôles PROVAN Associés pour la fourniture de clapets antiretour;
- D'autoriser une dépense de 25 511,80 \$, taxes incluses;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Daniel LE PAPE **Le** 2019-12-13 11:35

Signataire : Daniel LE PAPE

directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1197146005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Les Contrôles PROVAN Associés Inc. pour un montant de 25 511,80 \$, taxes incluses, pour la fourniture de quatre (4) clapets antiretour supplémentaires pour diverses rues de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

CONTENU

CONTEXTE

En 2019, suite aux inondations, des travaux exploratoires sur l'émissaire d'égout pluvial présent sur des diverses rues (voir p. j.) ont été faites afin de planifier l'installation de clapets antiretour.

Un mandat de gré à gré a été donné en décembre 2019 à la firme Les Contrôles PROVAN Associés Inc. pour la fourniture des exutoires qui sont payés par la DRE (Direction des Réseaux d'Eau), et ce, suite à la crue des eaux survenue en 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1197146004 - Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Les Contrôles PROVAN Associés Inc. pour un montant de 65 938,16 \$, taxes incluses, pour la fourniture de clapets antiretour pour diverses rues de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise l'autorisation d'une dépense de 27 259,43 \$, taxes incluses, en faveur de la firme Les Contrôles PROVAN Associés Inc. pour la fourniture de quatre (4) clapets antiretour supplémentaires (soumission ci-jointe).

JUSTIFICATION

La nécessité d'installer des clapets est pour éviter le refoulement d'égouts qui cause des inondations au niveau de l'arrondissement, suite à la montée des eaux de la rivière des prairies.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de 25 511,80 \$, taxes incluses, pour la fourniture des clapets sera payé par la DRE et imputé dans la clé budgétaire suivante :
 2130.0010000.301114.04121.56507.000000.0000.000000.000000.000000.000000

Montant brut	22 189,00 \$
Crédit autorisé après ristourne	23 295,68 \$
Total incluant taxes	25 511,80 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens (Octavian Stefan ARDELEAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hanane FELHANE
secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
directeur travaux publics

Le : 2019-12-11



Dossier # : 1190364008

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'acquisition d'une pompe diesel 4 pouces au montant de 81 517,28 \$ toutes taxes incluses auprès de Location d'équipement Battlefield

Il est recommandé de :

Approuver l'acquisition d'une pompe diesel 4 pouces au montant de 81, 517.28 \$ t.t.i.auprès de Location d'équipement Battlefield

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LE PAPE **Le** 2019-12-13 11:32

Signataire :

Daniel LE PAPE

directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1190364008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'acquisition d'une pompe diesel 4 pouces au montant de 81 517,28 \$ toutes taxes incluses auprès de Location d'équipement Battlefield

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier concerne l'acquisition d'une pompe CD103M CS de 4 pouces insonorisé, sur remorque avec moteur Isuzu T4F , comprenant un chauffe moteur et attache camlock. Cette pompe sera utilisée par le service de l'aqueduc et égoût comme équipement supplémentaire lors d'opérations d'urgence.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Cette dépense sera financée par la DRE et imputée au compte:
 2130.0010000.301114.04121.56507.0.0.0.0.0.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le modèle 4 pouces est préférable à la pompe 6 pouces car plus performant, entretien moins coûteux et la taille réduite de l'ensemble (pompe -remorque) permet une plus grande maniabilité lors du transport et de l'installation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens (Octavian Stefan ARDELEAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise FRÉCHETTE
agente comptable analyste

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
directeur travaux publics

Le : 2019-12-11



Dossier # : 1190364007

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 141 326,01 \$ toutes taxes incluses pour la mise à niveau de la station pompage Richard à L'Île-Bizard .

Il est recommandé :

- D'accorder une dépense de 141,326.01 \$ toutes taxes incluses pour la mise à niveau de la station pompage Richard à l'île Bizard
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Daniel LE PAPE **Le** 2019-12-13 11:29

Signataire : Daniel LE PAPE

directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1190364007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 141 326,01 \$ toutes taxes incluses pour la mise à niveau de la station pompage Richard à L'Île-Bizard .

CONTENU

CONTEXTE

Des travaux de réfection de la station de pompage Richard situé sur la rue Gilles seront effectués au cours des prochaines semaines. Ces travaux s'inscrivent dans la mise aux normes de la station de pompage suite aux dommages subies lors de la crues des eaux printanières 2019.

Les divers travaux à réaliser consistent essentiellement en :

- l'installation d'un réservoir de 250 gallons par la firme Petro Hi-Tech 18,318.97\$ t.t.i.
- l'acquisition de 3 pompes FLYGT auprès de Xylem inc. 33, 735.96 \$ t.t.i.
- la mise à niveau et mise aux normes de la distribution électrique fournisseur à confirmer par la DRE 28,743.75 \$ t.t.i.
- l'installation d'une dalle de béton pour recevoir le réservoir de 250 gallons par la firme Gestion conseil STC inc. 24,317.21\$ t.t.i. pour les stations de pompage Richard et Bord du Lac
- l'acquisition du matériel de télémétrie et instrumentation fournisseur à confirmer par la DRE 31,747.33\$ t.t.i.
- la main d'oeuvre - électrotechnicien à confirmer par la DRE 4462.78 \$t.t.i.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

L'ingénieur au service de l'eau a visité, le 7 novembre dernier, la station de pompage Richard et a relevé des déficiences sur la distribution électrique ainsi que sur la classification des équipements électriques dans le puits humide. De plus, le bâtiment présente des signes

Louise FRÉCHETTE
agente comptable analyste

Pierre Yves MORIN
directeur travaux publics



Dossier # : 1192714054

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_ des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) - numéro CA28 0063

Avis de motion est donné par _____ de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (CA28 0063), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Signé par Daniel LE PAPE **Le** 2019-12-13 11:50

Signataire :

Daniel LE PAPE

directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192714054

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) - numéro CA28 0063

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 145 de la *Charte de la ville de Montréal, métropole du Québec* (L.R.Q.,c.C-11.A), le conseil d'arrondissement doit adopter un nouveau règlement sur les tarifs 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 28 321 - Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) - numéro CA28 0057 (1182714043)

CA19 28 133 - Adopter un règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) - numéro CA28 0057-01 (1194388003)

DESCRIPTION

Article 145 *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* :
Sauf dans les cas prévus aux articles 146 et 146.1, le seul mode de tarification que peut prévoir le conseil d'arrondissement pour financer tout ou partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification prévu au premier alinéa sont à l'usage exclusif de ce conseil.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur: 1er janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Octavian Stefan ARDELEAN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Daniel LE PAPE
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)

Le : 2019-12-13